

Conseil du 18 février 2010

Deux conseillers étaient absents, messieurs Nicolas Droeven et William Nijssen. Comme entrée le bourgmestre communique que la plainte contre les conseillers qui refusaient leur jeton de présence en décembre a été rejetée par le gouverneur. Il leur donne raison par ce que tout conseiller peut toujours refuser de le recevoir. Le bourgmestre remercie les conseillers pour ce geste.

1. **Questions** : aucune question hors de l'ordre du jour a été posée.
2. Le deuxième point concerne la réponse à un avocat à la suite de **vente de terrains** le long de la route de Berneau à Fouron-le-Comte. Le conseil a retenu ses décisions du 27 août et antérieures par 8 pour et 4 contre et 1 non valable pour la simple raison que le délais de déposer plainte est nettement passé. Il autorise le collègue de se défendre en justice si nécessaire. Si l'avocat souhaite consulter le dossier, il devra passer comme tout le monde par la l'inscription aux registres.
3. L'association **Fourogym** est reconnue pour bénéficier de subventions. (12 oui, 1 non valable)
4. Contrairement au point précédent, les **Promeneurs Fouronnais** (comme l'expliquait le bourgmestre avec 30 membres actifs) ne reçoivent malheureusement pas encore de réponse positive à leur demande. L'avis du Conseil des Sports étant négatif dans ce cas. (8 oui, 4 non, 1 non valable)
5. **Taxes sur les campings**. A partir de cette année on paiera 75 euro par parcelle occupée par une caravane ou un bungalow sur les campings de notre commune. (8 oui, 4 non, 1 non valable)
6. La **convention de coopération** entre la commune et la région flamande en matière de durabilité et d'environnement nous rapportera 35.000 euros et encore 14.000 euro pour notre toit vert au parc d'environnement. (8 oui, 4 abstentions, 1 non valable)